

altereo

éveilleurs d'intelligences environnementales®

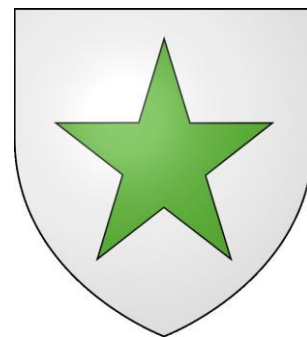
DELEGATION URBANISME SUD-OUEST

26 CHEMIN DE FONDEYRE

31 200 TOULOUSE

TEL : 05 61 73 70 50

COURRIEL : TOULOUSE@ALTEREO.FR



COMMUNE DE VILLESEQUELANDE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4.1.3 : ELIMINATION DES
DECHETS

ARRETE LE :

APPROUVE LE :

SIGNATURE ET CACHET DE LA MAIRIE :





1. Généralités

Le département de l'Aude produit chaque année 377 450 tonnes de déchets non-dangereux, soit 950 kg/habitant.

Depuis 2005, l'État a confié aux départements la responsabilité du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

Ce Plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la gestion des déchets non dangereux. Le plan est établi de manière concertée à 6 et 12 ans.

Les objectifs du plan audois sont les suivants :

- Prévenir la production des déchets ;
- Améliorer leur recyclage et leur valorisation ;
- Maîtriser les coûts de gestion pour l'usager ;
- Veiller au respect des enjeux sanitaires et environnementaux fixés par le Grenelle de l'environnement.

2. Gestion des déchets à Villesèquelande

La gestion de la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères a été confiée au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures (SMICTOM). Ce syndicat, assure sur l'ensemble du territoire et sur la commune de Villesèquelande, plusieurs missions :

- La collecte traditionnelle des ordures ménagères ;
- La collecte sélective et le traitement des encombrants.

Sur la commune de Villesèquelande, deux types de collecte des déchets existent en fonction de la localisation des habitations :

- Le ramassage à domicile des déchets recyclables dans les containers jaunes le mardi (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques, cartonnettes et journaux) et les containers verts le mardi et vendredi (bouteilles, pots et bocaux en verre) ;
- Le dépôt des déchets recyclables dans un des points de tri. Les poubelles sont semi-enterrées et enterrées afin d'éviter la présence encombrante et peu esthétique des conteneurs à ordures ménagères au centre du village. Le conteneur gris sert à récupérer les ordures ménagères classiques. Le conteneur jaune sert à récupérer les emballages plastiques et les emballages recyclables et le conteneur bleu clair sert à récupérer le verre.

Les encombrants sont ramassés tous les derniers vendredis du mois de 14h à 16h sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie. Des bacs pour récupérer le verre et les vêtements sont situés en face de l'Agence postale. Enfin, les déchets verts peuvent être apportés à la déchèterie St-Roch pour être compostés.

*Poubelles enterrées de Villesèquelande
(source : site de la mairie)*





La déchèterie **St-Roch est située à Villesèquelande au nord de la commune**. Elle est ouverte le mercredi après-midi et le samedi matin. Les déchets de type gravats (terre, pierres, plâtre, tuile, carrelage, tuyaux, ciment, parpaings, bois de charpente, grillage) sont réceptionnés à la déchèterie du Colvaldem 11.

Les filières de traitement utilisées par SMICTOM sont les suivantes :

- Les emballages ménagers recyclables, les cartons des commerces et des déchèteries et les journaux, revues, magazines, sont triés au centre de tri de Salvaza et partent ensuite vers les filières de valorisation.
- Le verre est transféré directement sur le site de la Verrerie Ouvrière d'Albi.
- Plateforme de compostage : Le SMICTOM gère en direct une plateforme sur laquelle des prestations de compostage et de broyage de bois sont réalisées. Le processus de dégradation biologique permet d'obtenir un compost normalisé NFU 44051, et de le commercialiser avec l'agrément d'Ecocert pour une utilisation en agriculture biologique.
- Plateforme bois et chaufferie bois : l'exploitation permet de :
 - o Revaloriser le bois non traité en plaquette combustible.
 - o Alimenter en plaquette la chaufferie bois.
 - o Envoyer en filière de valorisation matière le bois traité.
- Les ordures ménagères collectées sont réceptionnées au centre de transfert de Salvaza et transférées au Centre d'Enfouissement de Lambert à Narbonne.

Les déchets ménagers résiduels collectés sont passés de 351 kg par habitant en 2006 à 309 kg par habitant en 2012 alors que les collectes sélectives ont évoluées de 68 kg par habitant à 80 kg par habitant.